

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-090

**ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION D'ARRET ET DE
STATIONNEMENT DES VÉHICULES SUR UNE PARTIE DE LA PLACE DE
LA RÉPUBLIQUE**

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et suivants, L.2213.1 et suivants ;

Vu le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande par laquelle la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail représentée par Monsieur ██████████ Conseiller relation client, sollicite une autorisation d'occupation du domaine public afin de stationner un véhicule itinérant le mardi 22 avril 2025 de 09 heures à 16 heures ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-089 du jeudi 17 avril 2025 portant modification des articles 03 et 04 de l'arrêté municipal n°2025-074 du mercredi 02 avril 2025 portant interdiction d'arrêt et stationnement des véhicules sur la place de la République du vendredi 18 au mardi 22 avril 2025, dans le cadre de l'installation de la fête foraine ;

Considérant que le stationnement du véhicule itinérant mentionné ci-dessus et le libre arrêt et stationnement des véhicules sur la place de la République, au niveau des coffrets électriques sont incompatibles ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

ARRETONS :

Article 1er : Le présent arrêté déroge, pendant la durée d'intervention du véhicule itinérant, à l'arrêté municipal n°2025-089 du jeudi 17 avril 2025.

Article 02 : La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail représentée par Monsieur [REDACTED] est autorisée à stationner un véhicule itinérant sur la place de la République au niveau des coffrets électriques **le mardi 22 avril 2025 de 09 heures à 16 heures.**

Article 03 : Aux droits de l'opération précitée, **le mardi 22 avril 2025**, l'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sauf ceux des services d'incendie, de secours, de police, de gendarmerie, des médecins, ambulanciers, des forains et du véhicule itinérant seront interdits sur une partie de la place de la République, au niveau des coffrets électriques.

Article 04 : Les barrières règlementaires seront mises à disposition par les services techniques municipaux.

Article 05 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 06 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 07 : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 08 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- . Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Monsieur [REDACTED] représentant la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,
- . Les Services Techniques Municipaux,
- . Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le jeudi 17 avril 2025

Jean-Guy LÉTOFFÉ
Maire

